



LETTRE INFO DU CONSEIL MUNICIPAL

JUIN 2021

➤ **MOBIGO**

La région Bourgogne-Franche-Comté souhaite vous informer que le site d'inscription aux transports scolaires pour l'année 2021/2022 ouvrira le **7 juin 2021**.

Que ce soit pour une première demande ou un renouvellement, les familles, qui souhaitent que leur(s) enfant(s) emprunte(nt) les transports scolaires, ont l'obligation de procéder à leur(s) inscription(s).

Afin que l'élève soit en possession d'une carte ou d'un abonnement de transport valide dès les premiers jours de la rentrée scolaire de septembre, il est conseillé aux familles de s'inscrire avant le **16 juillet 2021**. Au-delà de cette date, les inscriptions restent possibles. Il n'est cependant pas assuré qu'un titre ou un renouvellement de prise en charge soit attribué dès le 2 septembre 2021. (www.bourgognefranche-comte.fr/accueil-transport)

➤ **Nouvelle entreprise CAMPA**

Une nouvelle entreprise CAMPA Négoce Bois installée dans la zone industrielle de bulle est actuellement en recherche de personnel :

- Une femme de ménage
- Un cariste à temps partiel
- Un(e) technico-commercial(e) interne

➤ **Elections**

Pour les élections Régionales et Départementales du 20 et 27 juin 2021, **les bureaux de vote sont transférés de la Mairie à la salle Foblant**.

➤ **Ouverture des salles**

Suite aux directives préfectorales, le maire et le conseil municipal ont décidé de la réouverture des salles au 30 juin 2021, cela concerne la Salle Foblant, le Chalet, Salle des jeunes et la Salle du foot Club house, Salle des Associations.

➤ Rappel des horaires des travaux de bricolage et jardinage

Le printemps est là. Nous vous rappelons les horaires à respecter définis par l'arrêté préfectoral, pour les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, débroussailleuse, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique :

**Du lundi au vendredi de 8 h 30 à midi et de 14 h à 19 h 30,
Les samedis de 9 h à midi et de 15 h à 19 h 30,
Les dimanches et jours fériés de 10 h à midi.**

Ces horaires concernent évidemment les particuliers. Pour éviter tous malentendus, sachez que les entreprises et les professionnels doivent respecter les règles prévues dans le règlement départemental à savoir : pas de nuisances sonores **entre 20 h et 7 h et entre 12 h 30 et 13 h 30**. Ceci est valable pour les travaux effectués par l'employé municipal et les entreprises amenées à travailler dans le village.

➤ Assurance AXA

Une convention a été signée par la commune en partenariat avec AXA Assurance concernant une assurance santé que peuvent bénéficier les personnes âgées de 60 ans ou plus. Cette offre vous permet de bénéficier d'une remise de -25% à la souscription du contrat. Les personnes concernées vont recevoir une offre commerciale avec les coordonnées du conseiller pour fixer un rendez-vous.

➤ Travaux fibre optique

Nous vous demandons d'être vigilant aux abords des travaux. Merci d'être patient et compréhensif pour les gênes occasionnées.

Le maire et le conseil municipal